



DELIBÉRATIONS N°134
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 septembre 2023

DEL 2023.09.13/134

Le **mercredi 13 septembre 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

URBANISME

Objet :

**Opération
programmée
d'amélioration de
l'habitat (OPAH) -
Demande de
financement auprès
de l'État et de la
Banque des
Territoires**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSEZ, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, René MICHEL, Christian FERRUS, Hervé BOULAIS, Corinne FAURE-BRAC, Sandrine CORDIER, Maud GADÉ, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Renaud PONS, Stéphane SIMOND, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aïcha CHERIF, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Richard NUSSBAUM donnant pouvoir à Arnaud MURGIA
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD

Convocation :

Date: 06/09/2023

Affichage: 06/09/2023

Absents excusés :

Marie SOUBRANE

Absent :

Catherine VALDENNAIRE

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 31

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20230913-2023_09_134-DE

Reçu le 19/09/2023

Publié le 19/09/2023

Rapporteur : Claire BARNÉOUD

- VU** l'article L. 1111-10 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- VU** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L303-1, R327-1, L321-1 et suivants et R321-1 et suivants ;
- VU** le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ;
- VU** la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ;
- VU** la délibération du Conseil municipal n°2018.12.19/180 du 19 décembre 2018 approuvant le lancement d'une étude pré opérationnelle d'une OPAH ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place une mission de suivi et d'animation de l'OPAH-RU afin de promouvoir l'opération, détecter et accompagner les bénéficiaires potentiels ;

CONSIDERANT le cout prévisionnel annuel de cette mission pour l'année 2024, estimé à 80 000 €HT ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel qui serait le suivant :

Etat - 50% :	40 000 €
Banque des Territoires - 25% :	20 000 €
Ville - 25% :	20 000 €
Total :	80 000 €

CONSIDERANT les travaux de la commission « Urbanisme, Développement économique et numérique » réunie le 11/09/2023 ;

AR Prefecture

005-210500237-20230913-2023_09_134-DE
Reçu le 19/09/2023
Publié le 19/09/2023

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME DEL 2023.09.13/134

PUBLIÉE LE : **19 SEP. 2023**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

